

Département des Bouches-du Rhone  
Arrondissement d'Aix-en-Provence  
MAIRIE DE SIMIANE COLLONGUE  
Code Postal : 13109  
Telephone : 04.42.94.91.91  
Fax : 04.42.22.78.52

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2006 A 18H30

Tous présents sauf

Monsieur KARAGULIAN, Monsieur MOINE, Madame RICCI.

Mesdames AUSTRUY et DEVULLAINE arrivent en cours de séance.

Procurations :

Monsieur CHICHIGNOUD donne procuration a Monsieur KAZARIAN

Madame POURCEL donne procuration a Monsieur AYMARD

Madame VALERA donne procuration a Monsieur BROCH

Procès Verbal du Conseil Municipal du 7 Juillet 2006. Il n'y a pas de remarques.

**Pour 23**

**Contre 0**

**Abstention 1**

Monsieur BOYER propose Madame TARDY comme secrétaire de séance :

**Pour 24**

**Contre 0**

**Abstention 0**

Madame DEVULLAINE arrive a 18h38.

### **ORDRE DU JOUR N°1 : RAPPORT D'ACTIVITÉ SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT- EXERCICE 2005**

Monsieur BOYER rappelle qu'un audit complet a démarré au sujet de l' eau. L'objectif de cet audit est de faire un point sur la gestion de notre « fermier », la SEM, et de décider de la suite a donner en 2007.

### **ORDRE DU JOUR N°2 : DÉLIBÉRATION FIXANT LE MONTANT DES DROITS DE PLACE POUR LES VENTES AU DÉBALLAGE**

Pour 25

Contre 0

Abstention 0

### **ORDRE DU JOUR N°3 : ACTIVITES PROGRAMMEES DURANT LES VACANCES DE LA TOUSSAINT 2006 SERVICE JEUNESSE**

**Monsieur HARDY** : Je précise que le tableau des animations programmées s'entend sur la base de 12 enfants sur 7 jours. Bien entendu, les autres animations « traditionnelles » sont toujours prévues, comme l'accompagnement aux devoirs ou les soirées DVD. Le coût total des activités est de : 1430 Euros, avec une participation de la Municipalité de : 806 Euros, et une participation des familles de : 624 Euros. Madame AUSTRUY arrive a 18h45.

**Pour 26**

**Contre 0**

**Abstention 0**

## **ORDRE DU JOUR N°4 : SÉJOUR SKI OU SURF — CRANS MONTANA EN SUISSE DU 3 AU 10 MARS 2007**

**Monsieur HARDY** : Les critères de choix de la station de ski ont été le très grand domaine skiable, la réputation de la station notamment pour son ensoleillement, la qualité de la nourriture. Le choix s'est porté sur la deuxième semaine des vacances scolaires car notre zone est la seule concernée.

**Pour 26**

**Contre 0**

**Abstention 0**

## **ORDRE DU JOUR N°5 : ADOPTION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

**Monsieur BOYER** : Le Plan Communal de Sauvegarde a été rédigé par Didier Delahaye, notre responsable de la Police Municipale, qui a fait un travail remarquable. Nous sommes la seule commune à avoir terminé ce Plan. De plus, plusieurs communes ont demandé à voir notre Plan, cite en exemple pour sa qualité.

On s'est aussi appuyés sur les anciens, qui ont apporté leur témoignage sur les incidents survenus dans le passé à certains endroits de la commune.

Ce Plan, sous la forme d'une valisette, est à disposition de chacun, et il faudrait que chacun d'entre nous s'en imprègne. Nous nous sommes engagés à faire des réunions spécifiques, notamment dans les hauts quartiers.

Je voulais ici rendre hommage au travail qu'a fourni Didier Delahaye.

**Madame PETRI** : Je voudrais ajouter que le travail de Didier a été reconnu de telle qualité que notamment les communes de Venelles, Rousset, Puyloubier, Lambesc, et des Pennes Mirabeau ont demandé à voir notre Plan.

**Monsieur GERARA** : **Nous avons souvent dit que ce Plan était important. Autant on sait critiquer quand ça ne va pas, autant on sait dire quand c'est bien fait. Et nous tenons aussi féliciter Didier pour le travail accompli.**

**Monsieur BOYER** : Je remercie les anciens pour leur participation et pour avoir donné de leur temps.

**Pour 26**

**Contre 0**

**Abstention 0**

## **ORDRE DU JOUR N°6 : CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LE DEPARTEMENT, LA COMMUNE ET L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE – ADHESION A CE DISPOSITIF – 2006/2007**

**Monsieur HARDY** : Les communes participent financièrement a 40%, 50%, ou 60% (suivant le nombre d'habitants) du prix des spectacles, le reste étant pris en charge par le Département. Simiane participe a hauteur de 50%.

**Pour 26**

**Contre 0**

**Abstention 0**

## **ORDRE DU JOUR N° 7 : CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL**

**Monsieur BOYER** : Ce local au 4 rue de Mimet, dont la commune est propriétaire, est un ancien appartement occupe par un prive. A son décès, le père Norbert nous a demande d'en faire un local de réunion pour la Paroisse. Nous modifions donc l'utilisation de ce local. La Paroisse s'est engagee a faire les travaux conformément aux normes de sécurité. La Mairie prendra a sa charge le chauffage.

**Monsieur GERARA (tel que remis)** : Ces bâtiments communaux, entièrement sous votre responsabilité, peuvent se révéler dangereux. Il serait souhaitable de faire expertiser les structures ainsi que d'évaluer le montant des travaux nécessaires pour une mise aux normes permettant une activité avec des personnes en toute sécurité. Les besoins de la commune se doivent d'être multiculturels, et l'on devrait permettre a toutes les confessions de pouvoir s'exprimer d'une manière égale. Avez-vous pense a ce que plusieurs cultes puissent utiliser ce local communal? Quant a moi, élu laïque et républicain comme vous, en l'état je ne peux que voter contre cette délibération.

**Monsieur BOYER** : En ce qui concerne les travaux, il y a seulement une cloison de bois a tomber, pour faire des deux pièces existantes une seule salle de réunion. Il n'y a pas de problème de risque. D'autre part, on se doit d'être multiculturel. Si nous sommes saisis d'une demande, nous l'étudierons. Je rappelle qu'il s'agit d'une pièce situé dans l'église.

**Monsieur MAGNAN** : Avant la guerre, tout le bâtiment faisait partie de l'église. Puis, comme il n'y avait plus de prêtre a l'époque sur la commune, des familles y ont habité.

**Madame BOSSY** : Quand on ouvre un local, j'estime que c'est soit pour tout le monde, soit pour personne.

**Pour 23** : (20 de la Majorité Municipale + 3 de la Droite)

**Contre 2** : (Mr GERARA simiane avec vous et 1divers)

**Abstention 1** (Un élu de la Majorité Municipale)

## **ORDRE DU JOUR N°8 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STADE MUNICIPAL DE FOOTBALL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « AVENIR SPORTIF SIMIANE COLLONGUE »**

**Monsieur BOYER** : Les réparations des dégradations du stade ont coûte 8000 euros. Quasiment seule l'association de foot se sert du stade. Nous allons passer une convention avec l'association. Un état des lieux complet sera pratique en début et en fin de saison.

**Monsieur HARDY** : ...comme c'est déjà le cas pour les associations qui utilisent le complexe. Le stade sera ouvert durant la journée, et ferme la nuit.

**Pour 26**

**Contre 0**

**Abstention 0**

## **ORDRE DU JOUR N°9 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU**

## **COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « HORIZON-CULTURE » (ACTIVITE INFORMATIQUE)**

**Monsieur HARDY** : On se réjouit de ce type d'initiative. Ce type de convention prouve que notre tissu associatif est dynamique. L'association dispose de huit ordinateurs, dont quatre seront mis a disposition de nos jeunes. Les jeunes ne se verront pas dispenser une formation, car ils ne sont pas novices, mais ils monteront un projet. La salle a été sécurise.

**Pour 26**

**Contre 0**

**Abstention 0**

## **ORDRE DU JOUR N°10 : DÉLIBÉRATION MODIFIANT LE TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET**

**Monsieur BOYER** : Pour l'école de musique, nous nous mettons en conformité avec la réglementation, sachant que les personnes concernées devront passer un concours administratif pour obtenir ces postes.

**Madame BOSSY** : Pourra-t-on avoir un bilan de l'école de musique ?

**Monsieur BOYER** : Le bilan de l'école de musique a été demande a la directrice, a la fois global et par instrument. Il sera bientôt a disposition.

**Madame BOSSY** : Et pour les interventions dans les écoles?

**Monsieur BOYER** : Nous les étudierons d'après le bilan de l'école de musique.

**Madame BOSSY** : Quel est le pourcentage d'extérieurs qui fréquentent l'école de musique?

**Monsieur BOYER** : jusqu'à l'an dernier, il y avait environ 80% de Simianais et 20% d'extérieurs. Les extérieurs concernent surtout quelques instruments non enseignés dans les écoles des communes proches.

**Pour 26**

**Contre 0**

**Abstention 0**

## **ORDRE DU JOUR N°11 : DÉLIBÉRATION MODIFIANT LE TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET**

**Pour 26**

**Contre 0**

**Abstention 0**

## **ORDRE DU JOUR N°12 : ETUDES RELATIVES A L'AMÉLIORATION DE LA SECURITE DES VOIRIES OUVERTES A LA CIRCULATION DU CENTRE VILLE**

**Monsieur BOYER** : La DDE et la Gendarmerie nous ayant confirmé que le sens de circulation actuel est le meilleur au vu de la configuration du village, j'ai demandé, comme je l'avais dit aux Conseils Municipaux précédents, a la DDE de réaliser une étude sur la totalité du centre village. Les objectifs de cette étude sont de fluidifier et sécuriser la circulation des piétons et des véhicules. Les principales orientations initiales sont : un trottoir Route de Gardanne, le trottoir École Maternelle/avenue Malraux, le carrefour de la Croix de Fer.

**Madame MONTAGNIER** : Sachant qu'à la Croix de Fer, deux petites parcelles nous appartiennent maintenant, que nous pouvons utiliser.

**Monsieur BOYER** : Nous avons aussi demandé à la DDE de travailler sur des plateaux traversants, qui sécurisent les piétons et réduisent la vitesse des véhicules.

**Monsieur KAZARIAN** : Sur tous les contrôles de vitesse que nous avons effectués, quasiment personne n'était en infraction, sauf sur la route de Siège.

Madame MONNIER : La route de Siège est dangereuse, les véhicules vont beaucoup trop vite.

**Monsieur BOYER** : J'ai écrit la semaine dernière à la Direction des Routes pour leur demander de sécuriser la route de Siège. Le Maire de Bouc-Bel-Air a le même problème sur cette même route.

Madame MONNIER : Il y a eu un déboisement route de Siège, mais ça reste sale à cet endroit.

Monsieur KAZARIAN : C'est une partie privée.

**Pour 26**

**Contre 0**

**Abstention 0**

## **ORDRE DU JOUR N°13 : CONDITIONS POUR LA REALISATION PAR « FAMILLE ET PROVENCE » -SA D'HLM SOCIAUX- REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE COMMUNALE SIS ROUTE DE MIMET**

**Monsieur BOYER** : Pour des raisons techniques, le projet était trop élevé financièrement parlant. Nous donnons notre accord à « Famille et Provence » pour que soient réalisés quatre autres logements sociaux sur ce site, deux T2 et deux T3. Un des T2 sera équipé pour les personnes à mobilité réduite. C'est notre volonté de réserver des logements sociaux à ces personnes.

Je signale que je suis intervenu à la Capa, car nous sommes la seule commune qui remplit son « contrat » en matière de logements sociaux, avec 27 logements en 2004, 10 en 2005, et 4 en 2006.

J'en profite aussi pour dire, ce qui évitera les rumeurs, qu'on entend continuer les logements sociaux, sur le terrain acquis après le collège, à la fois en accession à la propriété et en locatif, et avec des locaux pour les personnes à mobilité réduite.

Je compte prouver qu'on est capable de faire du logement social de qualité. Un architecte sera mandaté, qui travaillera avec nous et Famille et Provence.

La maison des associations est aussi prévue dans ce cadre-là.

**Madame MONTAGNIER** : Deux précisions : ces logements seront en priorité pour les gens de la commune, et ce ne seront pas des immeubles (R+1 maxi).

**Monsieur GERARA** : **Lorsque l'on avait envisagé de loger dans l'ancienne école la maison des associations, nous avons soulevé le fait qu'il pouvait y avoir un danger dans cet ancien bâtiment, lié à sa vétusté. Il n'y aurait plus de danger aujourd'hui ?**

**Monsieur BOYER** : Rénover le bâtiment aurait coûté très cher, et Faces à prévoir pour les handicapés posait aussi problème d'après la géographie des lieux et renchérisait le coût.

**Monsieur GERARA** : **Y aura-t-il respect de la qualité environnementale ?**

**Monsieur BOYER** : Famille et Provence a signé une charte HQE (Haute Qualité Environnementale).

**Pour 23** ( 21 majorité Municipale + **Mr GERARA de Simiane avec Vous** + 1 divers

**Contre 0**

**Abstention 3** (3 de la droite)

## **ORDRE DU JOUR N°14 : CONVENTION TRIPARTITE DE FONDS DE CONCOURS AVEC LE CONSEIL GENERAL - LES MAIRES DE BOUC-BEL-AIR ET SIMIANE COLLONGUE – RD8 : AMÉNAGEMENT ENTRE LA**

## RD 59 ET LA VC 202

**Monsieur BOYER** : Cela fait dix ans que l'on s'occupe de ce point. On arrive enfin a nos fins. La RD8/59 sera securisee. Aujourd'hui, le passage est important sur cette voie. Le &manage des travaux est prévu au mieux pour juin 2007. L'objectif est un trottoir des deux cotes, et des bandes multifonctions.

**Madame BOSSY** : Y aura-t-il des demandes de subventions de la CPA ?  
**Madame MONTAGNIER** : Oui.

**Monsieur GERARA** : Il y a cinq ans que j'étais venu voir Odile a ce sujet.

**Madame PETRI** : Il y avait le problème de budgétisation de la Direction des Routes. Ils ont négociés les terrains it y a deux ans. On ne pouvait rien faire avant, cela ne dépendait pas de nous. Ma première demande date de 1994, et le projet a été étudié a partir de 1996.

**Pour 26**

**Contre 0**

**Abstention 0**

## ORDRE DU JOUR N°15 : PARTICIPATION DES FAMILLES : TRANSPORTS SCOLAIRES AVEC LE CONSEIL GENERAL 2006

**Monsieur BOYER** : Pendant 2 ans, il n'y aura pas de train mail un véhicule de substitution.

**Pour 26**

**Contre 0**

**Abstention 0**

## ORDRE DU JOUR N°16 : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL PRESCRIVANT LA REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (FORME POS) ET DEFINISSANT LES MODALITES DE LA CONCERTATION

**Monsieur BOYER** : L'avant projet sommaire sera a votre disposition chez Madame CALLEA. Il y aura un parking multimodal d'environ 75 places, réalisé par la CAPA, un parking de desserte pour nous, et un accès bus.

**Madame MONTAGNIER** : Fin octobre, nous organisons une réunion avec les riverains près de la gare. Les plans seront exposés en mairie. Ce projet a déjà été pré-budgeté et pré accepté par la CAPA. Ça fait 4 ans au moins qu'on travaille dessus.

**Monsieur BOYER** : Une information datant d'hier : les travaux de la ligne Aix/Marseille débutent le 10 décembre, pour une durée de deux ans. Les horaires des cars de substitution ont été remis. Pendant les travaux, la gare sera fermée, un algeco provisoire pour la billetterie est prévu.

**Madame MONTAGNIER** : Avant le vote, je précise que cette révision simplifiée du PUS ne concerne que ce point, et rien d'autre.

**Pour 26**

**Contre 0**

**Abstention 0**

## ORDRE DU JOUR N°17 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

**Pour 26**

**Contre 0**

## Abstention 0

# ORDRE DU JOUR N°18 : AVENANT N°3 A LA CONVENTION BOUYGUES TELECOM- SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE – MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT COMMUNAL POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION RADIOELECTRIQUE ET DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Pour 25

Contre 0

Abstention 1( Mr Bruno GERARA de Simiane avec Vous)

**Monsieur BOYER** : Je voudrais terminer ce conseil en réagissant a un écrit que Monsieur BROCH a fait concernant les gens du voyage.

Je rappelle que nous, communes, avons une obligation envers les gens du voyage, celle de les accueillir.

Je viens de recevoir un rapport de la préfecture qui donne un état des lieux sur l'accueil des gens du voyage. Un certain nombre de communes a désigné des terrains susceptibles d'accueillir ces populations : 90% des terrains proposes sont en zone inondable!

Nous avons choisi une autre voie, celle de travailler avec Bouc-Bel-Air. Je rappelle que c'est la CAPA qui a la compétence sur ce dossier.

Bouc-Bel-Air avait d'abord pressenti un terrain inoccupé appartenant a Lafarge, mais Lafarge a finalement des projets sur ce terrain. Its se sont alors tournes vers un des deux campings qui ne fonctionnent plus, qui sont des terrains équipés et adaptés a une zone de transit.

Donc, premièrement, nous sommes loin de nous désintéresser de cette question.

Deuxièmement, je ne peux laisser passer votre écrit «on construit d'un cote, on fait venir les enfants aux écoles de l'autre ». Les enfants ont tons le droit a être scolarisés, et l'intégration des enfants dans la vie d'une commune est un devoir !

Les zones de transit sont des zones où les gens du voyage ne stationnent pas en permanence, mais pour 72 heures. Ce que vous appelez un « risque » est donc négligeable...

Je voulais faire cette mise au point car je ne trouve pas normal qu'un élu écrive ce genre de choses.

**Madame PETRI** : Je vous signale que le Préfet n'intervient plus si un problème survient concernant les gens du voyage si la commune n'a pas désigné une aire d'accueil.

**Monsieur BROCH** : Je n'ai pas dit ça, relisez mon tract. Je dis que c'est mieux sur notre commune, pour qu'on puisse gérer la totalité du problème nous-mêmes, que de partager avec une commune qui ne prendrait pas les mesures nécessaires. Je préfère avoir ça sur notre commune et le gérer.

**Madame TARDY** : Ai-je bien compris ce que vous venez de dire, que vous voulez que la commune ait son propre terrain pour les gens du voyage ?

**Monsieur BROCH** : Oui.

**Madame TARDY** : Ce n'est pas du tout ce que vous dites dans votre tract.

**Madame PETRI** : Si vous connaissiez vraiment le dossier dont vous parlez, vous sauriez que c'est la CPA qui gère, et pas les communes.

**Madame MONTAGNIER** : Il faudrait a chaque commune 4.000 a 5.000 m2. C'est très difficile a trouver. D'autre part, ce que vous appelez « **ça** », ce sont des êtres humains !

**Madame PETRI** : Ce que vous dites n'est pas cohérent. Quel problème dans nos écoles ? Bouc a beau jeu de quoi ? Vous venez de dire qu'il faut une zone chez nous, mais alors il y aurait autant de gosses a accueillir.

**Monsieur KAZARIAN** : Je reviens sur votre tract, au sujet de la sécurité. Allez donc le

faire lire au lieutenant de gendarmerie, il sera outré en lisant ce que vous écrivez, que les chiffres qu'il nous donne sont faux!

**Monsieur GERARA : Si Simiane était Beyrouth, ca se saurait ! ce sujet, ce sont les mêmes gens qui dénoncent les incivilités qui les commettent, surtout en conduisant.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée a 19H50.